

NOTE SUR LA DEMI-PENSION

Modalités d'inscription

La restauration est ouverte du lundi au vendredi.

Les forfaits proposés sont les suivants :

- **demi-pension 5 jours** (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
- **demi-pension 4 jours** (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Le régime est choisi pour l'année scolaire. Les demandes de changement de régime sont à formuler par écrit au plus tard 48 heures avant la fin du trimestre.

A titre d'information, les dates des trimestres sont :

1^{er} trimestre du 01/09 au 31/12 (changement au plus tard le 15 décembre)

2^{ème} trimestre du 01/01 au 31/03 (changement au plus tard le 29 mars)

3^{ème} trimestre du 01/04 à début juillet (fin des cours)

Tout repas pris hors forfait doit rester exceptionnel et doit faire l'objet d'une demande auprès de la vie scolaire 24 h à l'avance.

Tarifs

- Prix du repas au forfait : 2.73 € (demi-pension 5 jours) et 2.93 € (demi-pension 4 jours)
- Prix du repas au ticket : 3.60 euros

	Demi-pension 4 jours	Demi-pension 5 jours
Total pour l'année <i>*estimation sur la base du tarif 2023</i>	416.06 € *	488.67€*

Les tarifs sont donnés à titre indicatif pour l'année 2023. *Une augmentation (maximum 3%) est décidée par le Conseil Départemental au 1^{er} janvier de chaque année.*

Les **boursiers taux 2** doivent s'acquitter d'**1.00 € (par repas et par jour)**. Les **boursiers taux 3** bénéficient de la **gratuité** de la demi-pension (prise en charge de la différence par le Conseil Départemental de la Gironde).

Modalités de paiement

Un avis aux familles est envoyé par mail chaque trimestre (octobre/janvier/avril). Merci de noter votre adresse mail sur le dossier d'inscription.

La facture est payable à réception soit,

- par prélèvement automatique (paiement en plusieurs fois de novembre à juillet ; dans ce cas **compléter la demande de prélèvement jointe et fournir un RIB**)
- en espèces (si le montant est inférieur à 300 €)
- par chèque bancaire à l'ordre du Collège Aliénor d'Aquitaine
- par virement bancaire sur le compte suivant :

IBAN : FR76 1007 1330 0000 00100 077 665 BIC : BDFEFRPPXXX

Modalités d'aide et de remise

Une aide du fonds social peut être accordée à **l'initiative des familles** (dossier à retirer au service Intendance de l'établissement)

Une remise d'ordre sera accordée, sans demande préalable, dans les cas suivants : **stage, voyage, exclusion** et sera également accordée, pour raisons médicales lorsque la durée de l'absence sera **supérieure ou égale à 5 jours** de restauration consécutifs (sur **présentation par la famille du certificat médical**).